

Commissie voor Economie,
Consumentenbescherming en
Digitalisering

van

WOENSDAG 15 APRIL 2026

Namiddag

Commission de l'Économie, de la
Protection des consommateurs et de
la Digitalisation

du

MERCREDI 15 AVRIL 2026

Après-midi

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 00 et présidée par M. Roberto D'Amico.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.00 uur en voorgezeten door de heer Roberto D'Amico.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

Le **président**: La question n° 56013469C de M. Patrick Prévot a reçu une réponse au cours de la discussion sur la note de politique générale. Sa question n° 56013470C sera traitée par écrit. Quant à sa question n° 56013471C, elle a également obtenu une réponse lors de la discussion autour de la note de politique générale.

01 Questions jointes de

- Sophie Thémont à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'explosion des arnaques en ligne facilitées par l'intelligence artificielle" (56013803C)

- Nele Daenen à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'utilisation de l'intelligence artificielle en Belgique selon le digimètre" (56014097C)

- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La fracture numérique" (56014886C)

01 Samengevoegde vragen van

- Sophie Thémont à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De forse toename van het aantal gevallen van internetoplichting dankzij artificiële intelligentie" (56013803C)

- Nele Daenen à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het gebruik van artificiële intelligentie in België volgens de digimeter" (56014097C)

- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De digitale kloof" (56014886C)

01.01 **Nele Daenen** (Vooruit): Mevrouw de minister, de recente digimetercijfers tonen hoe snel artificiële intelligentie ingang vindt in het dagelijkse leven. Almaar meer burgers gebruiken AI-toepassingen om teksten te schrijven, informatie op te zoeken of beelden te genereren. Vooral bij jongeren stellen we een bijzonder snelle verspreiding vast.

AI-technologie heeft bovendien een groot potentieel: AI kan onze economie versterken, innovatie versnellen en het leven van mensen makkelijker maken. De digimeter wijst ons ook op een aantal belangrijke aandachtspunten. Veel burgers geven aan dat ze onvoldoende begrijpen hoe AI werkt, terwijl de bezorgdheid over misinformatie, privacy en de betrouwbaarheid van informatie toeneemt. Kortom, het gebruik groeit sneller dan het vertrouwen en het begrip.

We geloven uiteraard in vooruitgang, maar willen wel vooruitgang voor iedereen. Dat betekent dat we nieuwe technologieën moeten omarmen, terwijl we ook voor duidelijke regels, bescherming en digitale vaardigheden moeten zorgen.

Hoe evalueert u de sterke groei van het gebruik van AI door burgers in België, zoals blijkt uit de digimeter?

Welke initiatieven neemt de federale regering om burgers beter te informeren en te beschermen bij het gebruik van AI-toepassingen, bijvoorbeeld tegen misleidende of onbetrouwbare informatie?

Op welke manier werkt de federale regering aan digitale vaardigheden en AI-geletterdheid, zodat iedereen kan meeprofiteren van de technologische evolutie?

Tot slot, hoe zal België de Europese AI-wetgeving concreet toepassen, zodat innovatie mogelijk blijft en burgers tegelijk voldoende beschermd worden?

01.02 **Sophie Thémont (PS):** Monsieur le président, je renvoie à la version écrite de ma question.

Madame la ministre, les arnaques en ligne connaissent aujourd'hui une évolution rapide, tant en nombre qu'en sophistication. L'intelligence artificielle permet désormais de générer en quelques secondes de faux sites, des courriels imitant parfaitement des communications officielles ou encore des identités numériques très convaincantes. Ce qui devrait constituer un progrès technologique au service de la sécurité des consommateurs devient, dans les faits, un outil facilitant des pratiques frauduleuses de plus en plus difficiles à repérer pour le grand public.

Les récents cas d'imitations quasi parfaites de services publics, mais aussi d'entreprises privées, montrent que ces arnaques ne reposent plus sur des signaux évidents: fautes d'orthographe, incohérences ou visuels approximatifs. Elles sont aujourd'hui capables de tromper même des utilisateurs avertis, alors que les techniques d'envoi automatisé permettent d'inonder le pays de messages frauduleux en quelques clics.

Cette situation interroge notre capacité à adapter nos outils de protection numérique. Les experts soulignent que les fraudeurs exploitent ces technologies plus vite que les autorités ne peuvent s'y adapter, ce qui fragilise la confiance des citoyens et, plus largement, le bon fonctionnement de l'écosystème numérique.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes:

Quelles actions votre administration prévoit-elle pour renforcer la détection et le retrait rapide de ces arnaques, notamment celles imitant des services publics ou des entreprises belges?

Comment comptez-vous améliorer l'information du public et la protection des utilisateurs face à des contenus frauduleux désormais indiscernables des communications légitimes grâce à l'IA?

Le gouvernement entend-il renforcer la responsabilité des plateformes et intermédiaires numériques qui facilitent la diffusion massive de ces contenus?

Enfin, des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour permettre aux services de contrôle belges de suivre le rythme d'outils criminels de plus en plus rapides et automatisés?

01.03 **Minister Vanessa Matz:** Geachte leden, artificiële intelligentie wordt steeds vaker gebruikt. Die evolutie verklaart ook de nieuwe vormen van fraude. Uit recente gegevens van Eurostat blijkt dat 42 % van de Belgen de afgelopen drie maanden generatieve AI heeft gebruikt. Dat percentage ligt hoger dan het Europese gemiddelde. De resultaten komen overeen met de trends die in de digimeter worden waargenomen. Online wordt fraude ook versterkt door het gebruik van artificiële intelligentie.

Ondanks de gemaakte vooruitgang blijft de digitale kloof een grotere uitdaging. Een aanzienlijk deel van de bevolking beschikt nog niet over voldoende digitale basisvaardigheden. Het verkleinen van de digitale kloof is een prioriteit binnen mijn beleid. Ik werk daarbij met meetbare doelstellingen die

aansluiten bij de Europese ambitie van het programma Digitaal Decennium. In dat kader werken we ook aan een federaal plan voor digitale inclusie. Dat plan moet de bestaande initiatieven beter structureren en de samenwerking tussen bestuursniveaus verbeteren. De lancering van dat plan is voorzien tegen eind 2026.

Cette réalité représente un défi pour les autorités, mais je tiens à rappeler que nous avons renforcé de manière significative nos capacités de détection et de réaction. Je m'engage à poursuivre ce renforcement, avec mes collègues, pour que nos services puissent évoluer au même rythme.

Concrètement, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a fortement accru ses capacités de détection. Safeonweb reçoit aujourd'hui des millions de signalements et la Belgian Anti-Phishing Shield (BAPS) permet de bloquer quasi immédiatement les sites frauduleux. Grâce aux partenariats public-privé, notamment via le Belgian Anti-Fraud Coordination Service et le projet Trusted Partners, certains domaines malveillants sont désormais neutralisés en quelques heures.

Nous agissons également en amont en informant massivement les citoyens. Avec mes collègues, nous avons décidé qu'une campagne nationale, spécifiquement consacrée aux arnaques utilisant l'intelligence artificielle, serait lancée prochainement, car la prévention est un volet essentiel de notre stratégie.

De regering is duidelijk over de verantwoordelijkheid van platformen. We passen de Digital Services Act (DSA) strikt toe. Het BIPT werkt als nationaal coördinator samen met de Europese Commissie om te zorgen voor een effectieve controle op de zeer grote platformen.

Le futur Digital Fairness Act renforcera encore cette responsabilité, notamment contre les pratiques trompeuses.

Avec mes collègues, nous continuons de travailler à l'amélioration de la coopération et de la circulation de l'information entre les autorités, afin de renforcer l'efficacité de notre action sans multiplier les structures. Cette meilleure coordination permettra de réagir plus rapidement et de limiter l'impact des arnaques dès leur apparition.

Nous avançons également dans la mise en œuvre de la réglementation européenne sur l'intelligence artificielle. Un avant-projet de loi est en préparation pour désigner les autorités compétentes.

We steunen ook de ontwikkeling van digitale vaardigheden en van vaardigheden op het gebied van AI. In het kader van de strategie Women in Digital wordt extra aandacht besteed aan het verkleinen van de digitale genderkloof. Dat doen we door de toegang tot digitale vaardigheden voor meisjes en vrouwen te versterken.

Je m'engage, comme toujours, pour la protection efficace des citoyens et à renforcer la confiance dans notre environnement numérique.

01.04 Sophie Thémont (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Vous soulignez déjà plusieurs initiatives et affichez votre volonté d'un renforcement. Au vu de la rapidité avec laquelle ces arnaques évoluent, notamment grâce à l'intelligence artificielle, il est essentiel que les moyens de détection et de réaction soient vraiment à la hauteur.

La question de la responsabilisation des plateformes reste aussi centrale, parce que celles-ci jouent un rôle clé dans la diffusion de ces contenus. Il est dès lors indispensable que les services compétents disposent de moyens suffisants pour suivre l'évolution de ces pratiques.

Je resterai évidemment attentive à cette question et ne manquerai pas de revenir vers vous, puisque vous comptez mettre en place plusieurs initiatives. On verra un peu ce que cela donnera.

01.05 Nele Daenen (Vooruit): Mevrouw de minister, ik dank u voor de initiatieven die u hebt opgesomd, en waarmee u ondertussen aan de slag bent gegaan om de digitale kloof te verkleinen en fraude aan te pakken. AI is aan een serieuze opmars bezig en burgers die het vandaag al gebruiken, weten niet altijd goed op welke manier ze dat moeten doen. Ik hoor dat u een plan hebt en daarmee bezig bent.

We zullen dat van nabij opvolgen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Questions jointes de

- Florence Reuter à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La lutte contre le cyberharcèlement: coopération avec les plateformes et protection des victimes" (56013660C)

- Sophie Thémont à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les pratiques de TikTok au regard du Digital Services Act" (56013805C)

02 Samengevoegde vragen van

- Florence Reuter aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De strijd tegen cyber-pes-ten: de samenwerking met de platformen en de bescherming van slachtoffers" (56013660C)

- Sophie Thémont à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het bedrijfsmodel van TikTok in het licht van de Digital Services Act" (56013805C)

Le **président**: Mme Thémont doit nous quitter pour aller participer à un débat d'actualité dans une autre commission.

02.01 **Florence Reuter** (MR): Madame la ministre, la récente interview de Nadia Laouar, substitut du procureur général de Liège et coordonnatrice du réseau d'expertise en matière de criminalité contre les personnes, met en lumière la montée en puissance du cyberharcèlement, des discours de haine et des violences en ligne.

Le ministère public s'est récemment doté d'une circulaire pour mieux outiller les magistrats et les policiers face à ces nouvelles formes de criminalité. Je vais les citer: la divulgation de données personnelles (*doxing*), le harcèlement en meute, la sextorsion. J'ai appris beaucoup de nouveaux mots en lisant ce rapport. Je pense aussi à la diffusion de contenus intimes, aux images à caractère sexuel générées par l'intelligence artificielle ou encore à la traque via balise. Cette initiative souligne toutefois plusieurs défis majeurs: la difficulté d'identification des auteurs, la viralité et la permanence des contenus, les disparités dans la collaboration entre les plateformes ainsi que la nécessité d'un retrait rapide des contenus préjudiciables. Il apparaît également que les victimes, bien évidemment souvent des jeunes, mais aussi des jeunes femmes principalement ou des personnes issues de minorités, ne sont jamais à l'abri, puisque la cyberviolence prolonge fréquemment des violences exercées dans la sphère réelle.

Dans ce contexte, j'aimerais vous poser les questions suivantes.

Madame la ministre, comment la Belgique évalue-t-elle actuellement l'efficacité de la coopération avec les grandes plateformes numériques en matière de retrait rapide de contenus illicites ou préjudiciables? Des protocoles spécifiques ou des accords renforcés sont-ils envisagés afin de réduire ces délais de retrait? Quelle initiative votre cabinet soutient-il pour améliorer la détection proactive des contenus constitutifs de cyberharcèlement, dans le respect de la liberté d'expression et du cadre européen, notamment le Digital Services Act (DSA)? Une stratégie nationale coordonnée est-elle en préparation afin de mieux articuler la prévention, l'éducation au numérique, l'accompagnement des victimes et la responsabilisation des plateformes? Enfin, des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour soutenir l'expertise technique des services judiciaires et policiers confrontés à des technologies en constante évolution?

02.02 **Vanessa Matz**, ministre: Madame Reuter, le DSA impose aux plateformes des obligations strictes en matière de coopération avec les autorités, de signalement des contenus et de transparence sur les décisions de modération. Bien qu'aucune très grande plateforme au sein du DSA ne soit établie en Belgique, notre pays participe activement à la supervision européenne, notamment via l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Celui-ci dispose de leviers renforcés pour

accélérer l'action des plateformes, notamment dans les cas sensibles comme la diffusion d'images intimes non consentie, ou de contenus générés par l'intelligence artificielle. La coopération est également renforcée pour l'intégration du code de conduite révisé sur la lutte contre les discours de haine, instrument européen de corégulation.

Cependant, dans le respect du cadre européen, les plateformes ne sont soumises à aucune obligation générale de surveillance des contenus qu'elles hébergent. Leur responsabilité est engagée lorsqu'elles sont alertées, à la suite de quoi elles ont l'obligation de réagir promptement. L'IBPT et les signaleurs de confiance jouent un rôle clé dans l'amélioration de la détection proactive des contenus préjudiciables, dans le respect du cadre européen et de la liberté d'expression.

Pour les mineurs, le DSA exige des plateformes des mesures proportionnées et adaptées à leur vulnérabilité. L'IBPT, compétent pour les plateformes établies en Belgique, peut mener des enquêtes et imposer des sanctions en cas de manquement. Pour les plateformes établies ailleurs en Europe, notre pays intervient en coordination avec des autorités compétentes de l'État membre concerné. Une stratégie nationale en matière de prévention des violences en ligne est envisagée pour compléter les leviers existants, notamment le pseudonymat vérifié, qui constitue une première réponse concrète aux défis que vous soulevez. Cette stratégie visera à articuler prévention, éducation numérique, accompagnement des victimes et responsabilisation des plateformes avec les ministres compétents.

S'agissant des moyens dédiés au contrôle de la conformité des plateformes, l'IBPT concentre ses ressources sur la supervision des services établis en Belgique et sur la coopération européenne. La Belgique soutient pleinement l'application du DSA, cadre essentiel pour renforcer la responsabilité des plateformes et protéger les utilisateurs, en particulier les mineurs. Enfin, je suivrai avec attention les discussions relatives au futur Digital Fairness Act (DFA), qui ambitionne de répondre à des problématiques complémentaires, telles que les *dark patterns*, et de mieux encadrer les modèles économiques reposant sur des mécanismes addictifs.

02.03 Florence Reuter (MR): Je vous remercie, madame la ministre.

Je sais que vous êtes sensible à la question. Je vous interroge donc pour savoir ce qui existe aujourd'hui et ce qui évolue, d'autant qu'un cadre existe, que ce soit au niveau européen ou au niveau belge.

Sur le terrain, ce que l'on voit passer sur les réseaux sociaux est hallucinant. Les délais nécessaires pour retirer des contenus inappropriés restent très longs. Même si la coopération est essentielle, elle demeure insuffisante et contraignante.

Je sais que c'est compliqué avec l'Europe – et même au niveau national – de travailler tous ensemble pour que ce soit vraiment efficace. L'enjeu est essentiel et est d'actualité tous les jours. Il est essentiel pour les victimes, bien évidemment, avant tout. Je vais donc continuer à vous interroger, à suivre la situation, à essayer de vous apporter mon soutien, et à travailler avec vous pour que nous puissions réellement avancer.

Au niveau de ma commune, nous menons – avec Mastercard, pour ne pas les citer, mais c'est le premier centre européen de lutte contre les fraudes en ligne – des ateliers dans les écoles pour sensibiliser les enfants. Nous constatons qu'ils sont connectés dès le plus jeune âge. L'objectif est de les sensibiliser à faire la différence entre une vraie image et une image générée par l'intelligence artificielle. Malgré les astuces reçues avant l'atelier, je suis incapable de déterminer laquelle est vraie et laquelle est fausse.

Cela devient vraiment très compliqué. C'est le monde dans lequel nous vivons. Il faut être particulièrement attentif. Nous allons donc continuer à suivre cela.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Florence Reuter à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La protection des jeunes sur les réseaux sociaux" (56013778C)

03 Vraag van Florence Reuter aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De bescherming van jongeren op sociale media" (56013778C)

03.01 **Florence Reuter** (MR): Madame la ministre, il s'agit d'un dossier dont nous avons déjà beaucoup discuté ensemble. L'Australie, la Floride, le Brésil ainsi que certains pays européens ont adopté des mesures visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux. Nous connaissons le débat et nous attendons de voir la direction exacte qui sera prise par notre gouvernement.

Je souhaite revenir sur une étude publiée par plus de 360 scientifiques, dont le cryptologue Bart Preneel de la KU Leuven, qui ont publié une lettre ouverte alertant sur les conséquences potentielles de dispositifs pour généraliser un contrôle de l'âge en ligne. Cela impliquerait pour eux la collecte massive de données sensibles, cela poserait d'importants risques en matière de cybersécurité et cela pourrait également porter atteinte au principe de minimisation des données consacré par le RGPD. Ils soulignent également que ces mécanismes seraient relativement faciles à contourner via des VPN ou des faux profils, tout en renforçant la centralisation du pouvoir numérique entre les mains de quelques grandes plateformes. Ces experts recommandent plutôt de s'attaquer aux pratiques algorithmiques susceptibles d'exposer les jeunes à des contenus préjudiciables.

C'est un prolongement de ma précédente question relative à l'éducation au numérique et au renforcement de la citoyenneté numérique des jeunes.

Madame la ministre, comment le gouvernement entend-il garantir le respect des principes de proportionnalité et la minimisation des données dans ce cadre? Ensuite, des alternatives centrées sur la régulation des algorithmes, la transparence des plateformes et le renforcement de l'éducation au numérique seront-elles privilégiées? La Belgique soutient-elle une approche coordonnée au niveau européen sur cette question?

03.02 **Vanessa Matz**, ministre: Madame Reuter, si je devais vraiment répondre à votre question dans les moindres détails, je pense qu'il me faudrait l'après-midi et nous pourrions avoir un très large débat.

Je partage évidemment un certain nombre des inquiétudes qui sont soulevées dans la lettre ouverte que vous mentionnez. Je partage notamment la prudence des signataires vis-à-vis des modèles où la vérification de l'âge est déléguée aux plateformes.

Je pense que je l'ai à de nombreuses reprises répété ici, mais aussi ailleurs: confier à des acteurs, dont le modèle économique repose sur la collecte et la monétisation des données, la responsabilité de certifier l'âge des utilisateurs pose un problème structurel et évidemment un risque pour la vie privée.

Bien sûr, nous devons agir sur les racines systémiques, telles que la conception des algorithmes, les logiques d'amplification ou encore les mécanismes addictifs des plateformes. C'est le sens du Digital Service Act, qui sera prochainement complété par le Digital Fairness Act. Mais cela ne suffit pas à garantir complètement le respect d'un âge minimum. Les lignes directrices européennes sur la protection des mineurs encouragent donc le développement de solutions fiables de vérification de l'âge.

Même si de nombreux États convergent aujourd'hui sur la nécessité d'agir, les modalités d'intervention diffèrent très fort. L'approche belge que je porte repose sur le principe de séparer strictement l'authentification et les plateformes. Il ne s'agit donc pas d'imposer aux plateformes de déployer elles-mêmes une identification, mais de recourir à un tiers de confiance agréé, sur le modèle des mécanismes d'authentification déjà utilisés pour l'accès aux services bancaires ou administratifs.

En Belgique, nous avons des solutions respectueuses de la vie privée et du cadre réglementaire, comme le portefeuille digital ou itsme.

Concrètement, la plateforme ne recevrait que la preuve attestant qu'un seuil d'âge est respecté, sans transmission de données personnelles, suivi de navigation ou toute autre récolte de données.

C'est l'inverse d'une logique intrusive. L'approche que je suis est donc conforme aux lignes directrices européennes. Si une approche coordonnée doit être discutée au niveau européen, il en sera tenu compte et nous participerons aux discussions.

J'en profite pour vous dire, parce que c'est une information qui date d'il y a deux heures, que la Commission européenne a validé un système d'authentification, de vérification numérique. Elle confirme en cela qu'il faut un système d'authentification et de vérification. La présidente de la Commission énonce que, pour elle, seul ce système garantit la plus haute protection des données personnelles et privées.

Elle confirme en cela l'approche que nous suivons depuis le début dans ce dossier. Certes, il faut un peu patienter au niveau fédéral pour avoir une législation. Pourquoi? Parce qu'elle doit être robuste. Si on énonce un âge, il faut pouvoir le vérifier et ne pas faire semblant. Cela implique des systèmes beaucoup plus performants et un peu plus longs à mettre en œuvre.

La solution européenne validée sera plus que probablement intégrée dans notre portefeuille numérique MyGov, ce qui permettra d'avoir les deux solutions numériques authentifiées et validées par l'Europe que sont itsme – qui est certes un opérateur privé, mais accrédité par l'État – et MyGov, qui est une solution publique qui intégrera la solution européenne.

Voici deux heures, la présidente de la Commission européenne a communiqué cette information qui me semble vraiment essentielle.

03.03 Florence Reuter (MR): Madame la ministre, je pense que c'est une bonne nouvelle qui va d'ailleurs dans le sens des craintes qui sont soulevées, notamment dans la lettre ouverte. Il faut effectivement un dispositif. Mais, comme je le disais déjà il y a quelque temps en séance plénière, c'est bien d'avoir un dispositif et de vouloir légiférer, encore faut-il pouvoir l'appliquer. Par conséquent, la nouvelle que vous venez de m'annoncer sur la validation par la Commission européenne de deux systèmes pourrait vraiment être une avancée de taille pour protéger nos jeunes car il y a, à ce niveau-là, encore énormément de travail à faire.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de François De Smet à Bart De Wever (premier ministre) sur "L'état d'avancement de la politique fédérale en matière d'IA" (56013895C)

04 Vraag van François De Smet aan Bart De Wever (eerste minister) over "De stand van zaken met betrekking tot het federale AI-beleid" (56013895C)

04.01 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, ma question était initialement destinée au premier ministre. Or, le premier ministre passe beaucoup de temps à essayer d'éviter mes questions et à les renvoyer à gauche, à droite. Celle-ci tombe sur vous. Pourtant, elle trouve son origine dans un discours qu'il a prononcé à Gand. Dans ce discours, le premier ministre avait tenu des propos forts, qualifiant notre dépendance numérique actuelle de menace économique et politique. Le premier ministre a illustré cette situation en affirmant que l'Europe était devenue un simple locataire dans la maison numérique de quelqu'un d'autre. Pour y remédier, il a appelé à une souveraineté numérique accrue et à des investissements massifs dans l'intelligence artificielle.

L'accord de coalition fédérale prévoit une stratégie *cloud first* et d'utilisation intelligente de l'intelligence artificielle pour engendrer des gains d'efficacité dans l'administration. Le premier ministre avait annoncé l'extension de l'uniformité de l'accès public au chatbot de l'intelligence artificielle. Par ailleurs, l'accord de gouvernement confie les compétences de contrôle du règlement européen sur l'intelligence artificielle à l'IBPT. Le premier ministre a toutefois rappelé à Gand que les solutions technologiques ne viendront pas d'un texte de loi, mais des entrepreneurs. Enfin, le Conseil supérieur de l'emploi alerte sur la vulnérabilité des jeunes et des femmes face à la substitution des tâches routinières par l'intelligence artificielle.

Alors que ce gouvernement vise un taux d'emploi de 80 %, le risque d'une polarisation du monde du travail ou d'un scénario "sandwich" – qui consiste en une contraction des emplois intermédiaires – devient réel.

Les questions que j'avais pour le premier ministre étaient les suivantes. Où en est le SPF BOSA dans l'élaboration de stratégies de numérisation faitières? Quel est le calendrier pour l'introduction des référents IA dans chaque direction administrative, comme le préconise la majorité? Comment articuler cette volonté de stimuler plutôt que de réguler avec les nouvelles missions de surveillance confiées aux régulateurs? Quel financement supplémentaire a-t-il été effectivement dégagé pour ces missions? Enfin, quelles stratégies le gouvernement compte-t-il déployer pour augmenter les compétences numériques des jeunes de 16 à 24 ans, dont seulement 36 % disposent aujourd'hui de compétences suffisantes?

Je vous remercie.

04.02 **Vanessa Matz**, ministre: Merci pour votre question, monsieur De Smet.

En collaboration avec toutes les organisations fédérales concernées, j'ai élaboré un *business case* qui estime les économies potentielles de la mise en place d'une agence numérique au sein du SPF BOSA, chargée de coordonner et de piloter la stratégie fédérale en matière de numérisation.

Cette agence digitale sera construite autour de sept piliers structurants, dont deux sont consacrés à l'intelligence artificielle et à une stratégie cloud. Cette stratégie devra permettre d'assurer une cohérence et une vision commune en matière de technologies de l'information et de la communication. Aussi, la charte IA signée par 40 organisations a mené à la désignation de référents en intelligence artificielle et à la création d'un réseau dans le cadre de la cartographie des applications IA.

Mais ce n'est pas tout: à ma demande, le SPF BOSA anime également un groupe de travail sur 18 cas d'usage prioritaires, dans lesquels l'intelligence artificielle présentera une nette valeur ajoutée. Toutes ces initiatives se structurent progressivement.

En Belgique, la mise en œuvre de la loi européenne sur l'intelligence artificielle (IA Act) impliquera un rôle essentiel de l'IBPT, qui exercera une mission centrale de contrôle en plus de son rôle de régulateur sectoriel. L'IBPT mettra notamment en place un guichet d'aide pour les citoyens et les entreprises. Le SPF BOSA soutient également le développement de l'intelligence artificielle en Belgique, notamment au travers de la coalition "AI for Belgium" ou encore de l'organisation annuelle de la Semaine de l'intelligence artificielle, au cours de laquelle un hackathon – permettant aux fonctionnaires d'expérimenter des solutions d'intelligence artificielle – a été réalisé avec succès cette année encore.

Toutes les initiatives que je mentionne ne constituent toutefois qu'un point de départ. Avec mes équipes, nous finalisons le projet visant à mettre en œuvre la gouvernance fédérale de l'IA Act, afin que la réglementation puisse produire pleinement ses effets en Belgique.

Le développement des compétences numériques relève principalement des régions et des communautés, mais cette question étant transversale, une collaboration a été entamée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ma volonté est de travailler conjointement à la valorisation de l'outil Pix, qui vise à l'heure actuelle à évaluer et à développer les compétences numériques des fonctionnaires, pour éventuellement l'exporter et le promouvoir auprès des citoyens. Par ailleurs, promouvoir les STEM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) auprès des jeunes filles et des femmes est essentiel pour moi. À ce titre, la stratégie *Women in Digital* est largement poursuivie.

Je voudrais vous dire ceci par rapport aux questions et aux déclarations du premier ministre. C'est clair et nous le savons: nous avons une guerre de retard en Europe de manière générale concernant une stratégie IA et notre autonomie à ce sujet. Nous sommes occupés, en plus de ce que je viens de vous dire, à mettre en œuvre toute une série d'outils pour gagner en souveraineté. Pour l'instant, ces outils sont en test, notamment au niveau de l'administration fédérale, puisqu'il s'agit de mes compétences. Vous connaissez aussi notre grande dépendance par rapport aux centres de données américains, etc. Tous ces volets sont actuellement dans des projets de conventions que nous allons, dans les mois qui viennent, annoncer. Cela concerne également l'utilisation par les fonctionnaires d'IA européennes, pour voir si effectivement cela répond à une demande par rapport au travail qu'ils doivent effectuer.

Nous avons donc toute une série d'actions et, par ailleurs, nous travaillons de manière très forte avec les entités fédérées à une stratégie IA. Celle-ci existe déjà et date de 2022. Incontestablement, elle est

très dépassée. Donc, nous devons la renouveler.

04.03 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse assez exhaustive. Je ferai donc le suivi également avec vous, au fur et à mesure de l'avancement de vos projets.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'efficacité de l'administration publique au regard de l'IA" (56013994C)

05 Vraag van François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De efficiëntie van de overheidsdiensten in het licht van AI" (56013994C)

05.01 François De Smet (DéFI): Monsieur le président, je renvoie au texte de ma question déposée.

L'intelligence artificielle pose de nombreuses questions et est en passe de bouleverser nos sociétés.

Je souhaite vous interroger sur l'exécution de l'accord de gouvernement sur l'IA dans le champ de vos compétences.

Premièrement, sur le rôle de l'IBPT, l'accord de coalition fédérale stipule que les compétences de contrôle du règlement européen sur l'IA seront confiées à l'IBPT.

En matière de modernisation administrative, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une politique globale sur l'IA pour engendrer des gains d'efficacité.

Pour ce qui a trait aux spending Reviews, l'accord prévoit que les possibilités d'utiliser l'IA seront maximisées dans le cadre des exercices de revue des dépenses.

En conséquence, Madame la Ministre peut-elle me faire savoir:

Comment entend-elle garantir le financement supplémentaire nécessaire à ces missions sans compromettre le fonctionnement indépendant du régulateur, sachant que ce coût pourrait être supporté par les acteurs numériques ?

quel est le degré d'avancement du SPF BOSA dans l'élaboration de la stratégie de numérisation faïtière et comment compte-t-elle généraliser l'usage des chatbots d'IA tout en garantissant une solution non numérique pour les citoyens moins connectés ?

Quelles économies structurelles entend-elle anticiper grâce à l'automatisation des tâches routinières dans l'administration ?

05.02 Vanessa Matz, ministre: Les deux questions sont relativement liées. Votre première question concerne le financement de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Cela relève plus précisément de mon collègue ministre Crucke. Le contrôleur contrôlé, c'est le ministre Crucke, qui a l'IBPT dans ses structures et son financement dans ses compétences.

Concernant les nouvelles compétences numériques attribuées à l'IBPT, une proposition sur le cadre de l'IBPT est en cours de discussion.

En ce qui concerne votre question relative à la stratégie de numérisation faïtière, j'y ai répondu précédemment. Permettez-moi toutefois d'apporter quelques précisions concernant ma politique en matière d'intelligence artificielle, tout en veillant au maintien d'une alternative non-numérique.

Le SPF BOSA développe déjà des solutions chatbot réutilisables pour plusieurs institutions fédérales, telles que le SPF Intérieur, l'ONEM ou encore Fedasil afin d'améliorer l'accessibilité des services publics, de soutenir les *service desk* et de faciliter l'accès à l'information pour les utilisateurs. Un agent

conversationnel destiné au grand public va d'ailleurs être déployé d'ici 2027.

Dès mon entrée en fonction, j'ai également souhaité consulter les administrations afin d'identifier leurs besoins en matière d'intelligence artificielle et les domaines où celle-ci pourrait apporter une réelle valeur ajoutée. C'est dans ce cadre qu'un courrier a été adressé aux trois Collèges des Présidents: une *task force* a depuis été mise en place afin de partager des expériences et des bonnes pratiques. Les chatbots développés resteront toutefois complémentaires aux canaux classiques tels que l'e-mail, le téléphone ou le guichet, conformément à l'avant-projet de loi relatif à l'alternative non numérique approuvée en première lecture.

Enfin, bien que l'intelligence artificielle puisse générer des gains d'efficacité et de productivité, il est encore trop tôt pour évaluer précisément les économies structurelles ou l'impact réel sur la productivité étant donné que nous en sommes encore au début des travaux.

05.03 François De Smet (DéFI): Nous en avons déjà parlé, je reste sceptique quant à l'utilisation des chatbots dans les services publics. C'est déjà limite dans certains services privés. Nous avons déjà parlé du cas de Proximus, avec plus d'un million de prestations par an par de l'intelligence artificielle.

Si les informations de base peuvent être données par un chatbot de la même manière et aussi efficacement qu'une consultation d'un site internet, c'est une chose, mais le citoyen, plus encore qu'un consommateur vis-à-vis d'une entreprise privée, va continuer à avoir besoin d'un correspondant humain qui prend des décisions et qui écoute le sérieux de sa situation. Je pense que ce sont des balises qu'il faudra intégrer, je suis sûr que vous le faites dans le travail en cours. Je me méfie cependant des gains de productivité que l'intelligence artificielle peut apporter au détriment du contact humain et de cette nécessité que nous avons d'avoir quelqu'un qui décide en face de nous.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La plainte à l'encontre de YouTube pour manipulation de ses utilisateurs" (56014334C)

06 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De klacht tegen YouTube wegens manipulatie van zijn gebruikers" (56014334C)

06.01 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, je me réfère au texte de ma question déposée.

Madame la ministre, ce n'est plus un secret pour personne: notre attention est devenue une ressource rare et monétisable. De Netflix à YouTube, les géants de la tech se disputent notre attention devenue en elle-même un système économique. Tout est fait pour attirer, captiver, voire hypnotiser. En 2000, notre durée moyenne d'attention était de 12 secondes. 23 ans plus tard, elle est passée à 8 secondes.

C'est dans le cadre de cette économie de l'attention où la concurrence est rude que YouTube est accusée de piéger ses utilisateurs et de violer l'article 38 du DSA. L'article 38 du DSA consacre une obligation pour très grandes plateformes en lignes et les très grands moteurs de recherche de proposer au moins une option pour leur système de recommandation ne reposant pas sur le profilage.

Or, YouTube utiliserait des interfaces pour décourager activement ses utilisateurs d'échapper à son algorithme de recommandation basé sur le profilage et le recueil massif de données personnelles. Cela permet à YouTube de maximiser notre temps passé sur la plateforme et d'augmenter ses revenus publicitaires.

Pour désactiver le profilage, c'est le parcours du combattant: l'utilisateur doit affronter ce que les experts nomment des Dark Patterns (ou "conceptions trompeuses") ou un "chantage à l'historique" dissuasif (l'utilisateur est en effet forcé de désactiver l'intégralité de son historique de visionnage pour échapper au profilage).

A l'inverse de ces difficultés injustifiées sur le plan technique, la relance de l'algorithme intrusif ne

nécessite que deux petits clics très simples. Preuve que YouTube manipule ses utilisateurs, manipule notre attention.

Madame la ministre, pourrions-nous avoir votre retour quant à cette accusation de manipulation de ses utilisateurs de la part de YouTube? Selon vous, les pratiques de rétention de l'attention dont est accusée YouTube sont-elles en violation de l'article 38 du DSA? L'IBPT a-t-il déjà enquêté ou compte-t-il se pencher sur d'éventuelles pratiques de rétention de l'attention de la part d'autres plateformes numériques? Quelles mesures prenez-vous pour assurer le droit de l'utilisateur consacré par le DSA d'échapper au profilage par les grandes plateformes et moteurs de recherche?

06.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Prévot, merci pour l'ensemble de vos questions qui témoignent évidemment d'un intérêt aigu pour les questions relatives au numérique et à ses dérives.

Comme vous, j'ai pris connaissance de ces accusations contre YouTube dans la presse. L'article 38 du DSA garantit le choix de l'utilisateur entre des recommandations personnalisées et non personnalisées.

Les fournisseurs des très grandes plateformes en ligne et des très grands moteurs de recherche doivent proposer au moins une option, pour chacun de leurs systèmes de recommandations, qui ne repose pas sur le profilage. C'est d'ailleurs pour l'évaluation de cette disposition que la cour d'appel d'Amsterdam a récemment condamné Meta en appel. YouTube est également soumise à cette obligation.

La Commission européenne dispose de pouvoirs étendus pour contrôler les très grandes plateformes. Elle peut adresser des demandes d'information, comme elle l'a déjà fait pour YouTube, Snapchat et TikTok, mais aussi ouvrir des enquêtes formelles, adapter des mesures correctrices et, si nécessaire, imposer des sanctions. C'est à ce titre que European Digital Rights (EDRi) a récemment soumis une plainte à la Commission européenne dénonçant des pratiques de manipulation attribuées à YouTube.

Sans préjudice de l'appréciation des autorités compétentes et sous toute réserve, les pratiques de rétention d'attention dont YouTube est accusée pourraient soulever des questions au regard de l'article 38 du DSA. Cela étant, des arguments de contexte peuvent être invoqués par la plateforme et seules les autorités compétentes pourront se prononcer après un examen complet et approfondi. En Belgique, l'IBPT ne dispose pas de compétences pour ouvrir une enquête directe sur ce sujet, car l'article 38 ne s'applique qu'aux très grandes plateformes en ligne.

Pour renforcer les obligations des plateformes, nous continuons de nous appuyer sur le DSA. Avec l'IBPT, nous avons sensibilisé à plusieurs reprises les autorités des États membres et la Commission sur l'importance d'une action concertée ou sur la nécessité d'ouvrir certaines enquêtes. Encore récemment, j'ai saisi la Commission européenne et l'IBPT à la suite de la condamnation de Meta aux Pays-Bas, afin de m'assurer que les plateformes se mettent en conformité avec le DSA dans tous les États membres.

Les utilisateurs belges peuvent aussi introduire une plainte sur le site de l'IBPT. Cela leur permet de faire valoir leurs droits auprès de l'autorité chargée de superviser la plateforme tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'IBPT dans le traitement de leurs démarches. Enfin, le DSA sera prochainement complété par le DFA, qui visera à encadrer certaines pratiques problématiques comme les *dark patterns*.

06.03 Patrick Prévot (PS): Merci, madame la ministre, pour votre réponse. Je me réjouis de constater que, tout comme moi, vous avez été interpellée par les pratiques de Meta.

L'attention que nous accordons aux différentes plateformes est une denrée qu'elles recherchent. Cela vaut de l'argent. En 23 ans, comme je le disais dans ma question, le temps d'attention a diminué. Il faut donc pouvoir le capter.

Quand on veut s'exclure de ce profilage, quand on veut désactiver l'algorithme de profilage, c'est le parcours du combattant. Sur YouTube comme sur d'autres plateformes, c'est très compliqué. En plus, la plateforme exerce souvent un chantage en vous disant, par exemple: "Vous arrivez à désactiver l'algorithme de profilage, mais vous n'avez plus accès à votre historique de visionnage." À l'inverse, si vous êtes suffisamment masochiste pour vouloir réactiver cet algorithme de profilage, cela se fait en

deux clics. On voit donc qu'il y a une vraie volonté de ces plateformes de capter l'ensemble de ces données.

Madame la ministre, vous avez scrupuleusement répondu à mes trois questions. Même si vous l'êtes déjà, je vous demande d'être attentive à ces pratiques et aux dérives sans cesse plus nombreuses, qui ne feront malheureusement qu'augmenter dans les années à venir, de ces plateformes. Il convient donc d'exercer une grande vigilance chez nous, mais également au niveau européen, pour mettre un terme à ces pratiques qui posent question à bien des égards.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La décision de la Flandre de réglementer en matière d'âge de maturité numérique" (56014931C)

07 Vraag van François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De beslissing van Vlaanderen om de leeftijd voor digitale maturiteit te bepalen" (56014931C)

07.01 **François De Smet** (DéFI): Madame la ministre, plusieurs pays se sont déjà prononcés en faveur de l'instauration d'un âge minimal à partir duquel un utilisateur peut s'inscrire sur un réseau social. Depuis l'année dernière, il faut 16 ans en Australie pour y avoir accès, et la France va autoriser cet accès à 15 ans d'ici la rentrée de septembre.

La semaine dernière, le gouvernement flamand a décidé que les réseaux sociaux devraient s'assurer que leurs utilisateurs aient au moins 13 ans. La ministre néerlandophone des Médias, par voie de communiqué, a annoncé sa volonté d'instaurer une limite d'âge de 13 ans pour les réseaux sociaux nocifs, en dépit du fait que la liste des réseaux sociaux réputés nocifs n'ait pas encore été établie. Vous avez, pour votre part, rappelé lors d'une récente interview que vous entendiez consacrer dans la loi des outils d'authentification comme itsme et la levée de l'anonymat, comme seule manière de mettre fin à l'impunité tout en préservant la liberté d'expression et la vie privée.

Il est patent que l'authentification sur Internet et la détermination de la maturité numérique doivent, à mon sens, relever d'un dispositif national et ne pas être laissées aux plateformes. Elles doivent également tenir compte des compétences des communautés en matière de médias. Toutefois, l'ensemble de ces déclarations donne une impression de désordre, et le consommateur, qu'il soit flamand, wallon, bruxellois, peu importe, attend de savoir clairement ce qui peut et ce qui va se passer.

Mes questions sont simples.

Cette question est-elle à l'ordre du jour d'un prochain comité de concertation? Avez-vous pris contact avec vos homologues des Communautés et des Régions, et singulièrement avec la ministre flamande des Médias? Êtes-vous alignée avec son intention de légiférer de son côté et persistez-vous dans l'idée de légiférer du vôtre, sachant qu'il faudra nécessairement harmoniser ces initiatives?

07.02 **Vanessa Matz**, ministre: Merci, monsieur De Smet, pour cette question.

Comme je l'ai indiqué précédemment à Mme Reuter, nous pourrions largement y consacrer l'après-midi. Je serai donc aussi brève que possible.

Je vous remercie de soulever cette question ainsi que pour votre soutien en faveur des mécanismes accrédités au niveau fédéral et national.

Les discussions relatives à la protection des mineurs en ligne ont fait l'objet de plusieurs échanges, ces derniers mois, tant avec les entités fédérées qu'au niveau fédéral. Ces échanges réguliers ont permis de faire émerger des objectifs partagés, mais aussi, parfois, des visions différentes. Comme je l'ai indiqué publiquement, la décision de la Flandre n'a pas été prise de manière concertée avec le niveau fédéral.

Je le regrette, car trouver une solution applicable à l'ensemble de la Belgique me paraît la manière la plus cohérente d'agir.

Par ailleurs, le fédéral dispose de leviers cruciaux en la matière avec le portefeuille numérique et la loi sur la vie privée. Sans ceux-ci, la solution présente des risques – que vous soulevez –, notamment celui de renforcer davantage encore le modèle de capitalisation des données par les plateformes. Nous poursuivons le dialogue et aurons prochainement l'occasion de discuter de la position de la Belgique en ce Conseil informel européen qui abordera à nouveau ces questions cruciales.

Comme je l'ai indiqué et ainsi que vous l'avez justement rappelé, je travaille activement sur un cadre juridique d'un système de vérification de l'âge. Contrairement à d'autres modèles, mon approche repose sur un tiers de confiance agréé qui attestera du respect du seuil d'âge, sans que soient transmises des informations personnelles aux plateformes. Ce modèle est celui qui nous permet, aujourd'hui, d'être en conformité avec le corpus juridique européen, notamment le Digital Services Act (DSA), le Règlement eIDAS et le Règlement général sur la protection des données. Inspirée des recommandations d'experts auditionnés en commission de la Justice, cette proposition de cadre juridique devrait être achevée d'ici l'été. Les premières consultations administratives sont en cours. Nous visons une présentation du texte au gouvernement avant le 21 juillet.

L'annonce de la Flandre témoigne également d'un soutien à un système de vérification de l'âge. J'espère que, dans les prochains mois, nos partenaires fédérés rejoindront notre volonté de travailler conformément au cadre européen en vue d'une solution unifiée. Cela est encore renforcé par la déclaration de la présidente de la Commission européenne, qui a annoncé un système européen de vérification de l'âge. Bien évidemment, cette annonce ne fait qu'apporter de l'eau au moulin d'un système qui garantit la sécurité et la protection des données.

Souvent, on m'interroge en me demandant qui est compétent en la matière. Je ne dispose pas du texte du gouvernement flamand, qui est un avant-projet de décret. Donc, j'ignore sur quelle base il s'appuie pour se considérer compétent dans une question d'âge. En tout cas, je puis vous dire qu'à l'échelle fédérale, la loi sur la protection de la vie privée mentionne le seuil de treize ans. Nous pouvons évidemment modifier ce cadre fédéral. La question de la vérification par des systèmes d'authentification numérique ressortit naturellement au fédéral. Donc, le projet de loi que nous préparons se conforme entièrement à nos compétences.

07.03 François De Smet (DéFI): Je remercie la ministre pour sa réponse qui, pour le coup, est assez claire.

Maintenant, il peut y avoir consensus sur la volonté d'une réforme, sans accord sur le contenu de la réforme. L'ensemble de l'Union européenne, par exemple, dans un tout autre domaine, est entièrement d'accord de mettre fin à l'heure d'été depuis dix ans, mais ils ne savent toujours pas s'il faut s'aligner sur l'heure d'hiver ou sur l'heure d'été.

J'espère que la démarche aboutira dans le sens que vous souhaitez. Je crois qu'on ne peut pas poursuivre de cette façon en se référant à un âge de réglementation qui est tout à fait légitime. Merci.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

08 Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De digitale omnibus inzake AI" (56014885C)

08 Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'omnibus numérique sur l'IA" (56014885C)

08.01 Dieter Keuten (VB): Merci tout d'abord, madame la ministre, pour votre réponse à ma question sur la fracture numérique.

Deze vraag gaat over de digitale omnibus inzake AI. Concreet, wat is uw positie en wat is de positie

van België met betrekking tot het voorstel om bepaalde deadlines opgenomen in de AI Act uit te stellen, met name met 16 maanden? Dat wordt op Europees niveau voorgesteld. Wat is uw onderhandelingspositie en hoe vertaalt die zich in het beleid van de federale overheid?

Naast het uitstellen van deadlines worden in de digitale omnibus ook nieuwe elementen voorgesteld, onder meer inzake biasdetectie en vereenvoudiging van registratieverplichtingen. Hoe staat u daartegenover in het licht van uw eigen datastrategie en de rol van de chief data officer bij BOSA?

Ten slotte, bent u bereid om samen met de gewesten en de privésector een overlegplatform op te richten om de Belgische input voor de finale digitale omnibus te bundelen en de coherentie met het nationaal convergentieplan en het AI-charter te waarborgen?

Kortom, ik ben benieuwd naar uw positie tegenover de digitale omnibus.

08.02 Minister **Vanessa Matz**: Mijnheer Keuten, ik volg de onderhandelingen over de digitale omnibuswet inzake artificiële intelligentie nauwgezet. België pleit voor een vereenvoudiging van de digitale regelgeving van de Europese Unie. We willen de administratieve lasten verlagen en het rechtskader coherenter maken. Dat mag echter niet leiden tot een verminderde bescherming van de grondrechten of tot deregulering. We erkennen wel het belang ervan voor de opsporing van vooroordelen. Dergelijke vooroordelen kunnen leiden tot discriminatie, wat volgens het EU-recht verboden is. België betreurt dat de strikte noodzaak daarvan niet duidelijk wordt uitgelegd en dat het gebruik van alternatieve oplossingen, zoals synthetische gegevens, niet sterker wordt aangemoedigd.

Wat de vereenvoudiging van de registratieverplichtingen betreft, steunt België de doelstelling om kosten en administratieve lasten te verminderen.

Tegelijk vinden we dat de exemptiecontrole en de traceerbaarheid in dit geval essentieel blijven. Daarom blijft de registratieverplichting van kracht, maar worden de vereiste gegevens vereenvoudigd. De Raad en het Europees Parlement zijn gestart met trilogieën, met als doel in mei een akkoord te bereiken en de tekst deze zomer te publiceren. De tekst zal de AI-verordening wijzigen.

Zoals in mijn beleidsnota wordt vermeld, bereid ik in samenwerking met de minister van Economie de omzetting van die verordening in Belgisch recht voor.

08.03 **Dieter Keuten** (VB): Dank u wel, mevrouw de minister.

Ik ben verheugd te horen dat u voorstander bent van een vereenvoudiging, dat u een eenvoudiger registratieverplichting steunt en dat u betrokken bent bij de onderhandelingen die in mei tot resultaat moeten leiden.

Dat is ook nodig, want 2 augustus is de deadline waarop aankondigingen moeten worden gedaan of verstrengingen kunnen worden doorgevoerd door de oorspronkelijke AI Act. Laten we dus hopen dat de digitale omnibus inzake AI heel snel wordt goedgekeurd. We kijken er alvast naar uit.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

09 **Samengevoegde vragen van**

- Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "G2B e-facturatie" (56014887C)
- Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De ondersteuning in het kader van Peppol" (56014892C)
- Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De zwaktes van het Peppol-netwerk" (56014893C)

09 **Questions jointes de**

- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La facturation électronique G2B" (56014887C)
- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le soutien dans le cadre de Peppol" (56014892C)
- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les faiblesses du réseau Peppol" (56014893C)

09.01 **Dieter Keuten** (VB): Mevrouw de minister, ik heb drie vragen over e-facturatie, digitale facturatie of Peppol.

Business-to-business e-facturatie (B2B) is verplicht sinds begin dit jaar, maar *government-to-business* e-facturatie (G2B) is dat nog niet. Dat geeft vreemde signalen aan onze burgers en ondernemers, die sinds 1 april verplicht aan de digitale facturatie onderworpen zijn en boetes riskeren, aangezien de gedoogperiode is afgelopen.

Welke overheidsdiensten hebt u geïdentificeerd die nog geen gebruikmaken van digitale facturatie via Peppol? De FOD Justitie heeft verklaard tegen eind juni klaar te zijn. Deelt u dat engagement? Is het realistisch om eind juni klaar te zijn met bijvoorbeeld het *Belgisch Staatsblad* om digitale facturen uit te sturen?

Het allerbelangrijkste is hoe ondernemingen worden ondersteund, want ze moeten vandaag dus nog met twee systemen werken. Als ze een factuur sturen naar een ander bedrijf, dan moet dat via Peppol. Als ze een factuur sturen naar de overheid, dan moet dat nog met een ander systeem.

Dat brengt mij naadloos bij de volgende vraag over Peppolondersteuning. Ik heb u daarover al deels proberen te bevragen in het kader van uw beleidsnota, maar ik heb ofwel uw antwoorden niet goed gehoord, ofwel ze niet goed begrepen. Ik probeer het dus nog eens. Vandaag, of beter gezegd sinds 1 januari, zijn er heel wat kleine ondernemingen die moeite hebben met de overgang naar de digitale facturatie. Hoe ondersteunt u die vandaag? De gedoogperiode is nu afgelopen. Zal die ondersteuning nu opgevoerd worden? Welke verbeteringen acht u mogelijk? Sinds 1 januari en hopelijk eerder al hebt u normaal gezien ervaring opgedaan inzake die ondersteuning. Wat leert u daaruit? Hoe kan die ondersteuning verbeterd worden? Hoe zult u concreet de behoefte aan begeleiding voor die digitaal minder geschoolde ondernemers invullen?

Ten slotte heb ik een vrij technische vraag over de zwaktes die met mondjesmaat aan het licht komen, hoewel het nog meevalt. Nu Peppol massaal gebruikt wordt, stellen we vast dat er risico's zijn, met het gebruik van valse identiteiten bijvoorbeeld. Bent u op de hoogte van die risico's? Op welke manier sensibiliseert u daarvoor? Hebt u kennis van fraudegevallen en zijn daar schadebedragen van bekend? Is er in toekomstige beveiligingsupdates voorzien om de risico's van digitale fraude in te perken?

09.02 **Minister Vanessa Matz**: Dank u, mijnheer Keuten, voor uw drie vragen. Ik stel voor om uw drie vragen over Peppol in één keer te beantwoorden, waarbij ik mij strikt tot mijn bevoegdheden beperk.

Momenteel is de FOD BOSA de Peppolautoriteit in België. Alles wat e-rapportering betreft, valt onder de FOD Financiën. Er is ondertussen een akkoord gesloten tussen beide administraties om de Peppolbevoegdheid tegen 2027 over te dragen aan de FOD Financiën. Voor bijkomende vragen

hierover verwijs ik u naar de minister van Financiën.

We hebben geen volledig overzicht van de overheidsdiensten die Peppol gebruiken. Omdat het netwerk gedecentraliseerd is, zijn die gegevens verspreid en moeilijk te consolideren, ook al levert het Mercuriusplatform wel enkele bruikbare gegevens op.

Ik herinner u er ook aan dat de federale overheidsdiensten over het algemeen niet btw-plichtig zijn en dus niet onder de B2B-verplichtingen vallen die op 1 januari van dit jaar zijn ingegaan. Ze zijn daarom niet verplicht Peppol te gebruiken voor uitgaande facturen. Bedrijven kunnen vandaag dus nog facturen ontvangen in verschillende formaten, bijvoorbeeld van overheden, buitenlandse bedrijven of niet-btw-plichtigen.

Voor de begeleiding van bedrijven bij de digitale transitie zijn verschillende hulpmiddelen voorzien, zoals de website efactuur.belgium.be, met een FAQ en een contactformulier voor specifiekere vragen. Er is ook een nationaal forum waaraan de FOD BOSA deelneemt, zodat operatoren ervaringen kunnen uitwisselen en het netwerk verder kunnen verbeteren.

Op het vlak van veiligheid zijn er duidelijke verbeteringen, zeker in vergelijking met facturen die via onbeveiligde e-mails worden verzonden. Toch blijft er een risico van frauduleuze facturen bestaan. Het zou fout zijn te denken dat alles volledig veilig is. Er wordt verder gewerkt aan verbeteringen, maar een nulrisico bestaat niet.

Tot slot zijn er gevallen van ongevraagde facturen gemeld, maar tot heden zijn mij geen bewijzen van fraude bevestigd.

09.03 Dieter Keuten (VB): U gaf eerder summiere antwoorden, mevrouw de minister.

Het belangrijkste punt is dat de verantwoordelijkheid voor de Peppolautoriteit vanaf 1 januari 2027 bij de FOD Financiën komt te liggen. Dat biedt alvast het voordeel van de duidelijkheid. Ik vind het wel opmerkelijk dat die beslissing nu pas wordt genomen, terwijl er in uw beleidsnota niets over werd vermeld. Het lijkt mij dus een zeer recente beslissing. In uw beleidsnota hebt u nog uiteengezet welk beleid u dit jaar wenst te voeren rond e-facturatie. Die verantwoordelijkheid blijft dus tot dan bij u liggen.

Het is voor bedrijven onbegrijpelijk dat ze tot iets verplicht worden, terwijl de overheid zichzelf die verplichting niet oplegt. Dat geeft een geheel verkeerd signaal. Bovendien verplicht u bedrijven om facturen op verschillende manieren te ontvangen. Wanneer ze een factuur van een ander bedrijf willen ontvangen, kan dat via Peppol en dus geautomatiseerd. Wanneer ze echter voor de overheid werken, moeten ze nog steeds facturen op een andere manier indienen of verwerken. U benadeelt dus bedrijven die met de overheid willen samenwerken. Dat is onbegrijpelijk.

Ik zal u schriftelijk vragen hoeveel ondernemers gebruikmaken van de dienstverlening of ondersteuning die u aanbiedt. U verwees daarbij naar een online FAQ, maar het is de vraag of dat het geschiktste instrument is om digitaal zwakkere ondernemers te helpen.

Wat de fraudemogelijkheden betreft die momenteel bij Peppol wordenesignaleerd, zei u dat er nog geen gevallen zijn. Een nulrisico bestaat inderdaad niet, maar de gevallen die nu opduiken, moeten wel grondig worden onderzocht. Er moeten ook tijdig updates volgen, maar daarover heb ik u niet gehoord. Ik zal die vragen dan ook richten aan de minister van Financiën.

Wat het dichten van de digitale kloof betreft, vrees ik dat vooralsnog niet de juiste stappen zijn gezet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de Anthony Dufrane à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les arnaques par serveurs vocaux IA et des appels masqués" (56014121C)

10 Vraag van Anthony Dufrane aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Oplichting via robocalls en anonieme oproepen" (56014121C)

10.01 **Anthony Dufrane** (MR): Madame la ministre, une nouvelle vague de fraudes frappe les citoyens belges avec les appels en numéro masqué diffusant un message préenregistré par la voix d'une intelligence artificielle. Ce robot informe la victime d'une prétendue transaction suspecte et l'invite à valider une procédure de sécurité. Ce procédé, qui mise sur un caractère officiel et froid d'une voix synthétique, peut contourner les réflexes de méfiance habituels face à un interlocuteur humain. Le masquage du numéro, s'il est légal, est ici dévoyé pour garantir l'anonymat total des centres d'appels frauduleux.

Madame la ministre, l'IBPT a-t-il noté une recrudescence des signalements concernant des appels anonymes automatisés (*robocalls*), utilisant des synthétiseurs de voix par l'IA? Disposez-vous de données sur le taux de réussite de ces arnaques à la voix robotique?

Le masquage du numéro est un droit à la vie privée, mais son usage massif par des serveurs vocaux criminels interroge. Envisagez-vous d'imposer aux opérateurs de bloquer par défaut les appels masqués provenant de passerelles internet internationales lorsqu'ils diffusent des messages préenregistrés?

Les campagnes de prévention actuelles se concentrent sur le phishing par SMS ou mail. Est-il prévu une communication spécifique pour alerter les citoyens qu'aucune banque ni service public n'utilise le message vocal automatisé en numéro masqué pour demander une action de sécurité immédiate?

Comment sensibiliser les publics les plus fragiles, qui voient encore dans la voix de l'ordinateur une garantie de fiabilité plutôt qu'un outil de manipulation?

Pour conclure, envisagez-vous, madame la ministre, d'interdire purement et simplement le démarchage ou les notifications de sécurité par automates vocaux ou en numéro masqué, afin que tout appel de ce type soit d'emblée considéré comme suspect par les filtres des opérateurs?

10.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Dufrane, merci pour votre question.

Les appels frauduleux auxquels vous faites référence sont ceux qu'on appelle *robocalls* ou appels automatisés. Précédemment, ces appels automatisés étaient passés en utilisant des numéros usurpés provenant de banques, d'organismes publics et même de la police. Cela renforçait encore davantage la pression chez les destinataires de ces appels pensant recevoir un appel légitime de la part de ces organisations.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal *spoofing* en 2024, les appels usurpés sont soit bloqués, soit anonymisés si un opérateur de télécommunications ne peut déterminer avec certitude s'il s'agit d'une usurpation d'identité. Les fraudeurs le savent, et c'est pourquoi ils se sont massivement tournés vers des appels automatisés anonymisés.

Nous savons par expérience que de nombreux citoyens se méfient de ces appels et n'y répondent pas. C'est donc un bon conseil de dire: "Ne répondez pas si un numéro inconnu vous appelle."

Le Centre pour la Cybersécurité Belgique mène déjà, via la plateforme Safeonweb, des actions de sensibilisation qui couvrent un large éventail de menaces, y compris les appels frauduleux appelés *vishing*, le *spoofing* – l'auteur se fait passer pour une banque – et les *robocalls*.

La sensibilisation des publics les plus vulnérables aux fraudes en ligne constitue un enjeu clé. Pour y répondre, le CCB mise sur plusieurs leviers: des messages simples et concrets axés sur des réflexes pratiques, comme ne jamais agir dans l'urgence et ne jamais partager des codes ou des données sensibles.

Une communication multicanal est mise en œuvre, incluant le site Safeonweb, les réseaux sociaux et l'application SafeOnWeb, afin de toucher différents profils de population. Des exemples concrets de fraudes permettent également aux citoyens de reconnaître plus facilement les situations à risque dans la vie réelle. Les opérateurs ne sont pas autorisés à prendre connaissance du contenu des communications, en raison du respect de la confidentialité de celles-ci, et ne sont pas en mesure de bloquer immédiatement tous les appels automatisés sur cette base.

Des filtres sont, toutefois, mis en place via le projet Stop Phishing pour détecter ce type d'appels grâce à un système de reconnaissance des schémas d'appels, puis les bloquer. Cependant, les fraudeurs en ont conscience et adaptent constamment leurs méthodes. Il en résulte que ces filtres doivent être continuellement adaptés et ne sont pas totalement efficaces.

Je travaille actuellement à renforcer la législation. Aujourd'hui, les opérateurs de télécommunications travaillent de manière isolée pour détecter et bloquer la fraude. Je souhaite permettre l'échange de données relatives aux phénomènes de fraude entre eux et y associer également les banques. Le partage de connaissances sur ces phénomènes, dans le respect de la vie privée, permettra de les combattre plus rapidement et plus efficacement et d'éviter que des personnes ne deviennent victimes.

10.03 Anthony Dufrane (MR): Je remercie Mme la ministre pour ses réponses et pour son implication dans ce dossier.

Je constate que des solutions sont en cours d'élaboration. Il subsiste, néanmoins, un élément qui m'interpelle. La communication actuelle consiste à informer, sensibiliser et recommander de ne plus répondre aux numéros masqués. Je trouve cela dommage, car ces numéros sont encore utilisés, notamment par la police. Le fait de ne pas répondre à des numéros masqués peut donc poser problème. Je souhaiterais que l'on s'attaque davantage aux causes profondes de ces pratiques de phishing, qui dérangent et nuisent aux citoyens.

Je vous remercie de votre attention à cet égard, madame la ministre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de Anthony Dufrane à Jean-Luc Crucke (Mobilité, Climat, Transition environnementale et Développement durable) sur "La stratégie 6G et la préparation des infrastructures belges" (56014122C)

11 Vraag van Anthony Dufrane aan Jean-Luc Crucke (Mobiliteit, Klimaat, Ecologische Transitie en Duurzame Ontwikkeling) over "De 6G-strategie en de voorbereiding van de Belgische infrastructuur" (56014122C)

11.01 Anthony Dufrane (MR): Madame la ministre, alors que la 5G n'est pas encore la norme partout en Belgique, le monde des télécoms a déjà les yeux rivés sur 2030 et sur la 6G. Cette dernière, loin de ne constituer qu'une accélération du débit, promet aussi l'intégration native de l'IA, des capacités de communication accrues et des attitudes de détection révolutionnaire pour la sécurité. Pour la Belgique, l'enjeu est d'éviter les retards du passé et de garantir une infrastructure critique, imperméable aux ingérences étrangères.

Madame la ministre, avez-vous déjà une feuille de route concernant la 6G? L'IBPT a-t-il déjà entamé la consultation sur les bandes de fréquence dites centimétriques, identifiées au niveau européen comme le cœur du futur réseau?

En 2020, Orange et Proximus ont exclu Huawei au profit de Nokia et d'Ericsson pour la 5G. Cette doctrine de fournisseur de confiance sera-t-elle reconduite pour la 6G afin d'éviter tout retour en arrière sous la pression des prix?

La 6G est décrite comme une infrastructure vitale pour l'IA. Comment prévoyez-vous d'utiliser ces réseaux pour la défense (notamment les opérations synchronisées de drones) et pour la santé (notamment la chirurgie robotisée à distance via des jumeaux numériques en temps réel)?

Je voudrais également vous demander si, face à l'explosion de la consommation énergétique liée à l'IA

et des exigences de durabilité, vous comptez imposer des limites pour les futurs centres de données et antennes 6G.

Quatrièmement, la Belgique participe-t-elle activement au programme européen Hexa-X-II pour s'assurer que les standards mondiaux de la 6G reflètent les valeurs européennes de protection de la vie privée?

Quel est le budget indicatif alloué par le gouvernement à la recherche "6G et souveraineté" pour l'exercice 2026-2027?

11.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Dufrane, en 2023, le SPF Économie a lancé un appel à projet pour la 6G, doté d'un budget de 1,5 million d'euros, dans le but d'identifier et de soutenir la recherche sur les technologies mobiles de demain. Cet appel a été mis en œuvre en 2024 et a abouti au financement du projet BEL6GICA, qui constitue une base importante pour la poursuite du développement d'une vision et d'une feuille de route belge en matière de 6G.

Ce projet a analysé la recherche sur les technologies 6G et leur adéquation avec les valeurs fondamentales belges. Il a rassemblé les contributions de 14 équipes issues de neuf institutions partenaires, complétées par les apports du conseil consultatif public-privé. Les résultats offrent un aperçu complet des thèmes de recherche, de la participation à la normalisation, des collaborations et de la vision des réseaux 6G, ainsi que des principaux atouts et lacunes du paysage de la recherche belge. Plusieurs partenaires de ce projet participent également au projet européen Hexa-X-II.

Je suis par ailleurs en train d'examiner comment le gouvernement fédéral pourrait soutenir financièrement cette structure de gouvernance BEL6GICA dans les années à venir, afin de remédier aux problèmes liés à la fragmentation institutionnelle et au manque de coordination entre les priorités académiques et industrielles.

Il n'existe pas encore de feuille de route 6G formelle, au sens d'un plan détaillé pour un calendrier d'attribution en Belgique. L'IBPT coopère dans le cadre de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT) et du Radio Spectrum Policy Group (RSPG) au niveau européen, où une feuille de route est en cours de préparation.

L'IBPT a néanmoins déjà effectué une consultation concernant la bande de fréquence supérieure de 6 Ghz, qui devrait être disponible vers 2030. Le RSPG a émis un avis concernant l'utilisation de la bande de fréquence supérieure de 6 Ghz. Selon cet avis, 540 Mhz du spectre seront alloués à la 6G à l'avenir.

La loi actuelle vise spécifiquement des restrictions pour la technologie 5G, dont les équipements seront probablement partiellement utilisés dans la 6G, notamment durant la phase de transition. Dans le cadre des travaux du Cybersecurity Act (CSA), la Commission européenne a proposé de couvrir les services fixes mobiles et satellitaires avec une approche technologique neutre. Le projet actuel du texte du CSA 2 prévoit donc des restrictions directement applicables aux opérateurs télécom.

Ni l'IBPT ni les régulateurs européens n'ont encore fixé d'exigences spécifiques 6G en matière de durabilité. Globalement, la trajectoire est claire. Tous les aspects du futur réseau 6G devront être durables, transparents et à faible émission de carbone.

11.03 Anthony Dufrane (MR): Je vous remercie pour vos réponses.

La 6G touche de nombreuses compétences fédérales, entre l'IBPT, les télécoms, la défense ou encore la sécurité.

Néanmoins, il est important que Proximus, mais aussi les autres opérateurs, participent activement au développement de la technologie afin de s'assurer que la Belgique ne souffre d'aucun retard dans ces domaines stratégiques.

Je vous remercie aussi de prendre en compte les risques liés à l'espionnage industriel, comme lors du déploiement de la 5G.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

12 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le projet de VPN d'État américain" (56015130C)

12 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De plannen voor een portaal met VPN-functionaliteit van de Amerikaanse regering" (56015130C)

12.01 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, je me réfère au texte de ma question déposée.

Madame la ministre, si un internaute belge souhaite voir en streaming un reportage de France Télévisions, le programme lui est inaccessible. Pour contourner la restriction géographique, il pourra passer par ce que l'on appelle un "VPN" qui le fera passer comme internaute français.

Un "VPN" d'État, l'histoire du numérique n'en avait encore jamais entendu parler. C'est pourtant que l'administration Trump s'apprêtait à faire avec "freedom.gov", présenté comme un outil anti-censure au profit des internautes de l'Union européenne (UE).

Rappelons que sur cette thématique, la tension est vive entre les deux rives de l'Atlantique. Nous savons que Washington a en horreur les réglementations comme le DMA ou le DSA, allant jusqu'à interdire d'accès au territoire américain l'ex-commissaire européen à l'origine de ces législations, le Français Thierry Breton.

Madame la ministre, quelles sont les informations dont vous disposez au sujet de ce VPN d'État américain? La question a-t-elle ou va-t-elle être abordée avec vos collègues européens? Si ce VPN venait à être créé, comment l'UE pourrait-elle réagir?

12.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Prévot, les annonces publiques relatives à ce projet dénommé *freedom.gov* restent limitées. À ma connaissance, il s'agirait d'une initiative visant à contourner les réglementations européennes en matière de protection des données et de modération des contenus, en offrant aux internautes de l'Union européenne un accès à des services en ligne américains sans les restrictions imposées par le DSA ou le DMA.

Cependant, ce projet n'a, à ce stade, jamais été concrétisé, ni officiellement déployé. Les informations disponibles proviennent principalement de fuites ou de déclarations isolées, et aucune communication formelle n'a été transmise aux autorités européennes.

Cette question pourrait être abordée dans le cadre des prochaines réunions européennes dédiées au numérique. Le Conseil informel des ministres du numérique, prévu en avril, ou le Conseil formel de juin, pourraient offrir une tribune appropriée pour évoquer cette initiative américaine si celle-ci venait à se concrétiser ou à faire l'objet d'annonces officielles.

Il est prématuré de spéculer sur les mesures que l'Union européenne pourrait adopter face à un projet qui, pour l'heure, relève davantage de l'hypothèse que de la réalité. Toute réponse européenne devrait bien entendu s'inscrire dans le respect du droit international et des principes de souveraineté numérique que nous défendons collectivement. L'Union européenne dispose d'outils juridiques et diplomatiques pour protéger ses intérêts et ceux de ses citoyens; elle saura les mobiliser, si nécessaire, en étroite collaboration avec les États membres.

12.03 Patrick Prévot (PS): Merci, madame la ministre, d'avoir apporté une clarification à tout cela.

On était, à l'instant T, une nouvelle fois face à une déclaration tonitruante du président Trump, qui n'a pas été suivie d'effet. Dans le cas présent, je pourrais – si j'étais un petit peu mesquin ou taquin – faire un parallèle avec certaines déclarations du président du MR, par exemple, qui, depuis des semaines, nous signale que le gouvernement va prendre des mesures pour faire baisser les factures d'énergie, mais qui, de semaine en semaine, de Conseil des ministres en Conseil des ministres, se voit retoqué et renvoyé à ses chères études, même si j'ai cru comprendre qu'il y avait maintenant un ultimatum et

que, vendredi, on allait voir ce qu'on allait voir. Affaire à suivre.

Merci, en tout cas, de nous avoir confirmé que, pour l'instant, cette lubie du président Trump relevait davantage de l'hypothèse que de la réalité. Affaire à suivre, parce qu'on sait qu'il est capable de tout, et surtout du pire.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le pseudocoaching présent sur TikTok" (56015132C)

13 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Pseudocoaching op TikTok" (56015132C)

13.01 Patrick Prévot (PS): Madame la ministre, au sein de cette commission, je porte un texte visant à réguler le métier de coach, une pratique qu'une minorité porte vers des dérives sectaires, dérives pouvant également faire tomber des personnes ayant sollicité ces coachings dans une certaine précarité. Dernièrement, j'ai moi-même pu rencontrer des victimes de véritables gourous – on ne peut pas les appeler autrement. Derrière le développement personnel et le bien-être se terre en réalité la mainmise financière, l'isolement social et parfois même l'enfer pour les personnes ayant sollicité ces coachings.

C'est pourquoi il m'importe beaucoup de vous interroger aujourd'hui sur la tendance pro-ana qui inquiète le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), l'organisme belge chargé d'étudier les dérives sectaires. Cette tendance pro-ana – entendue comme "pro-anorexie" – serait particulièrement préoccupante et des pseudo-coachs s'engouffrent dans ces systèmes de manipulation très bien élaborés.

Les dérives sectaires du coaching, encore trop méconnues – on n'a pas encore de chiffres précis –, peuvent également se trouver en ligne et c'est un défi supplémentaire que de chasser une pratique dématérialisée et mondialisée. Je sais que vous avez été sensible à l'apologie de l'anorexie qui se cachait derrière le hashtag SkinnyTok sur TikTok. Votre retour sur la question est d'autant plus intéressant, c'est pourquoi je me suis permis de vous interroger aujourd'hui.

Le CIAOSN ne dit pas que le phénomène pro-ana est le seul à connaître des dérives sectaires. L'organisme prévient que parmi toute la webosphère, pro-ana devient préoccupant, avec de véritables cultes de la personnalité et autres caractéristiques dangereuses propres aux sectes. Comme je sais que vous êtes sensibles par rapport à tout cela, j'aurais voulu connaître votre réaction face à cette communication du CIAOSN?

13.02 Vanessa Matz, ministre: Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visionner un reportage récent, diffusé il y a une quinzaine de jours, dans le cadre d'une émission comme *Envoyé spécial* ou *Complément d'enquête*, consacrée aux coachs de vie en lien avec certains mouvements sectaires. Ce reportage était particulièrement éclairant sur les dérives que vous évoquez dans votre question.

Comme vous l'avez souligné, votre question rejoint un combat que je mène depuis plusieurs années, celui de protéger les citoyens, en particulier les jeunes, contre des dérives qui exploitent leur vulnérabilité, que ce soit sous couvert de développement personnel, de bien-être ou de tendances dangereuses telles que le mouvement pro-ana. Je prends très au sérieux les alertes du CIAOSN concernant les dérives sectaires, en particulier celles liées à ce mouvement. Si la lutte contre ces dérives relève principalement des compétences de mes collègues chargés de la Justice et de l'Intérieur, je suis déterminée à agir sur les leviers qui relèvent de mes attributions.

En tant que parlementaire, vous vous en souviendrez peut-être, j'avais déposé une proposition de loi visant à encadrer l'utilisation d'images retouchées dans les médias, afin de lutter contre les stéréotypes corporels et les troubles alimentaires qu'ils peuvent engendrer. Plus récemment, j'ai porté une proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale numérique, incluant l'obligation de signaler les contenus retouchés ou générés par intelligence artificielle. Je reste convaincue que l'information

des utilisateurs et la modération des contenus illicites constituent nos principaux leviers d'action.

Depuis lors, de nouveaux instruments sont disponibles, notamment le DSA et l'IA Act. C'est grâce à ces leviers que, sous mon impulsion et en collaboration avec la France, TikTok a accepté de bannir le hashtag SkinnyTok en Belgique il y a quelques mois. Le risque persiste toutefois, comme le souligne le centre contre les dérives sectaires. Le cadre européen ne permet pas encore de garantir que l'obligation de signalement des contenus générés ou modifiés par intelligence artificielle couvre l'ensemble des contenus retouchés, qu'ils soient diffusés en ligne ou dans les médias traditionnels, quel que soit le logiciel utilisé. Il s'agit donc d'un enjeu important en Belgique, pour lequel j'examine actuellement des mesures complémentaires au cadre européen, dans le champ de mes compétences.

Par ailleurs, la responsabilité des plateformes et des créateurs de contenus dans la diffusion de messages dangereux, notamment ceux liés au mouvement pro-ana, reste un point d'attention pour notre régulateur et pour la Commission européenne. Elle doit être prise en compte dans l'analyse des évaluations de risques réalisées annuellement par les plateformes.

13.03 Patrick Prévot (PS): Madame la ministre, je vous remercie.

Je dois vous avouer que je me suis servi de vous. Cela dit, vous savez que je ne suis pas quelqu'un de malveillant. Si j'ai tenu à vous poser cette question, c'est parce que je vous savais sensible à cette thématique dépassant les clivages politiques.

Comme indiqué dans ma question, j'ai déposé un texte qui vise à encadrer ce métier de coach. En préambule à cette thématique, je dois dire que ces coaches sportifs, coaches de vie, coaches en développement personnel accomplissent un travail sérieux qui aide véritablement les gens. Cependant, nous savons aussi que des dérives se manifestent au sein de ce coaching, qui peuvent être d'ordre sectaire et qui peuvent également jeter certaines personnes dans de grandes difficultés économiques et les rendre victimes d'une emprise.

Je vous savais sensible à ce sujet. Un député de votre parti, Jean-François Gatelier, considère également qu'il faut légiférer. J'ai même trouvé un point d'accroche au MR en la personne de Daniel Bacquelaine. "Bizarrement", ce sont deux médecins, qui se rendent bien compte de la nécessité de légiférer. Malheureusement, lorsque j'ai déposé mon texte, il m'a semblé que son défaut majeur était la qualité de son auteur, se trouvant dans l'opposition et auquel on ne voulait, bien entendu, pas offrir la possibilité de pouvoir avancer avec une proposition de résolution, finalement assez modérée, en vue d'encadrer cette question. Dès lors, je n'ai pas soumis ce texte au vote. Il reviendra parce que nous attendions encore des avis.

Je suis en train d'imaginer une matinée de colloque au sein du Parlement autour cette thématique, en vue d'accueillir des victimes. De la sorte, je ne pourrai plus entendre de la part de certains partis de la majorité l'argument selon lequel on ne dispose pas de chiffres. C'est, du reste, ce que je demande dans cette proposition de résolution. Je ne voudrais pas que nous nous retrouvions dans quelques années, comme c'est actuellement le cas en France, avec un phénomène qui a pris une ampleur telle qu'il faut prendre des mesures dans l'urgence. Comme gouverner, c'est prévoir, je souhaiterais que mon pays puisse prendre des mesures pour limiter ces dérives. M. Gatelier m'a apporté son soutien, même s'il est isolé. C'est également le cas de M. Bacquelaine. Je ne vous ai pas demandé de soutien précis, mais j'entends, en tout cas, que vous êtes également sensible à cette thématique. Fort de la réponse que j'ai reçue aujourd'hui, je reviendrai très prochainement au sein de cette commission avec ce texte. J'espère que nous pourrions dépasser les clivages politiques et donner du crédit à cette proposition de résolution, qui sera aussi très certainement soutenue par un colloque nourri de témoignages de victimes. Par conséquent, j'espère que nous pourrions avancer sur cette thématique qui me tient à cœur, vous l'aurez compris.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La responsabilité du milieu numérique dans la lutte contre le phishing" (56015133C)

14 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De verantwoordelijkheid van de digitale actoren in de strijd tegen phishing" (56015133C)

14.01 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, je me réfère au texte de ma question déposée.

Madame la ministre, le phishing est devenu un véritable fléau. En 2026, on recense 42 000 signalements par jour. Febelfin, la Fédération belge du secteur bancaire, estime la totalité des montants dérobés à au moins 49 millions d'euros.

Pour lutter contre ce fléau, il faut se battre sur plusieurs fronts. J'ai récemment interrogé votre collègue le ministre Beenders quant au rôle encore trop passif des banques.

Dans la limite de vos compétences, des acteurs de terrain parlent de leviers à mobiliser pour tacler plus efficacement la fraude en ligne. Nous pouvons en citer deux: 1) le système de rétention de données par les opérateurs de réseaux qui fait en sorte que les preuves sont supprimées après neuf mois; 2) la responsabilité d'acteurs comme Meta qui ne collabore pas avec les autorités.

Madame la ministre, dans la limite donc de vos compétences, comment pouvez-vous agir sur le "front numérique" qui est cité comme levier important à mobiliser afin de lutter contre le phishing?

14.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Prévot, en effet, le phishing est un véritable fléau. Je partage totalement votre constat quant à l'ampleur et à la gravité du phénomène. Il est nécessaire d'agir de manière déterminée. Je travaille en étroite collaboration avec mon collègue le ministre de la Protection des consommateurs, M. Beenders, dans une approche volontairement large et transversale.

Concrètement, ce travail associe plusieurs partenaires, dont l'IBPT, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) et des acteurs sectoriels comme Febelfin, afin d'examiner des pistes à court, moyen et long termes. Des formes de coopération public-privé sont également envisagées, lorsque cela peut renforcer l'efficacité de la lutte contre la fraude en ligne. Dans les limites de mes compétences, j'interviens à la fois avec ma casquette de ministre du Numérique et celle des Télécommunications, car on trouve des leviers dans les deux domaines.

Des procédures existent pour bloquer les sites frauduleux, mais elles doivent être renforcées et rendues plus agiles. Avec l'IBPT et les partenaires télécoms, nous analysons aussi des solutions intelligentes permettant d'intervenir en amont et de bloquer de manière proactive les appels et tentatives de fraude. Je poursuis ce travail avec tous les partenaires afin de mieux protéger les citoyens et de renforcer la confiance dans le numérique.

Monsieur le président, comme j'ai répondu à deux autres questions de M. Dufrane sur le même sujet, j'invite le député à s'y référer. J'y expliquais aussi qu'un projet de loi est en préparation, pour une meilleure coordination avec le secteur bancaire.

14.03 Patrick Prévot (PS): Le phishing est un vrai fléau. J'ai interrogé le ministre de la Protection des consommateurs, M. Beenders, sur le même sujet, et je pense que la réponse est multifactorielle. Chacun, en fonction de ses compétences, doit s'atteler à mettre fin à ce fléau. En 2026, 42 000 signalements ont été faits par jour! Il s'agit d'une fraude à très grande échelle.

Si j'entends la volonté politique – M. Beenders s'est montré volontaire, et vous aussi dans votre champ d'application –, j'ai l'impression que le secteur bancaire est complètement dans les choux. Il n'est pas proactif dans la lutte contre cette problématique. Je souhaiterais que les banques passent un peu moins de temps à imaginer comment offrir toujours moins de services pour un coût qui est le même, voire supérieur, et se concentrent sur ce phénomène de phishing, qui dérobe, à tout le moins, 49 millions d'euros à nos citoyennes et nos citoyens par an. Il faut que la volonté politique soit alignée avec celle du secteur bancaire et que chacune et chacun, avec ses compétences, puisse s'attaquer à ce fléau pour qu'on arrête d'affecter celles et ceux qui ont des difficultés avec cette fraude opérée par des gens

qui n'ont ni foi ni loi.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

15 Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Belgische kandidatuur in het kader van de oprichting van een AI Factory" (56014894C)

15 Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La candidature belge dans le cadre de la construction d'une usine d'IA" (56014894C)

15.01 Dieter Keuten (VB): Mevrouw de minister, kunt u ons wat meer details en duidelijkheid verschaffen over de AI Factory Antenna en de niet-aanvaarde kandidatuur van België voor de AI Factory van vorige zomer?

15.02 Minister Vanessa Matz: Mijnheer Keuten, de werkzaamheden rond het dossier AI Factory en AI Factory Antenna zijn gestart tussen eind april en begin mei vorig jaar. Dankzij de gezamenlijke inspanningen van de federale en regionale partners werden de aanvragen tijdig ingediend, namelijk op 30 juni voor de Factory en op 30 juli voor de Antenna.

De projectvoorstellen voor de Factory en de Antenna zijn vertrouwelijk. Ze kunnen alleen met het federaal Parlement worden gedeeld als ook de regionale kabinetten en alle leden van het consortium die de voorstellen hebben ingediend, daarmee instemmen.

Het Belgische voorstel voor de Factory werd, ondanks de grote tijdsdruk, over het algemeen positief beoordeeld op de meeste beoordelingscriteria. Toch werd het niet geselecteerd. Volgens de Europese Commissie was de governance te complex en de strategische visie te versnipperd als gevolg van de gedecentraliseerde aanpak. Daardoor bestond er onvoldoende duidelijkheid over de budgetten en de verantwoordelijkheden.

Die toelichting werd al meermaals aan het Parlement gegeven, onder andere tijdens een commissievergadering in oktober 2025 en in antwoord op schriftelijke vraag nr. 357.

We kunnen hieruit leren dat een betere afstemming en meer coherentie tussen de federale en de gefedereerde entiteiten nodig zijn. Dat wordt ook benadrukt door onze Europese partners. Daarom pleit ik bij mijn collega's van de gefedereerde entiteiten voor een versterkte interfederale samenwerking en een betere informatiedoorstroming op het vlak van artificiële intelligentie.

In dat kader werk ik aan een nieuwe AI-strategie die op basis van een brede consultatie en in nauwe samenwerking met de gefedereerde partners zal leiden tot een gedeelde visie en gezamenlijke richtlijnen, wat kan dienen als referentie voor toekomstige initiatieven. Om de samenwerking te versterken, wil ik opnieuw een interministeriële conferentie Digitalisering opstarten.

15.03 Dieter Keuten (VB): Mevrouw de minister, ik dank u voor de duidelijke feedback.

Misschien werd de AI Antenna wel aanvaard omdat er meer tijd was voor die kandidatuur. U hebt in elk geval meegedeeld waarom de kandidatuur voor de Factory niet werd geselecteerd. Dat is heel interessante feedback. Wij zullen die betere interfederale samenwerking inzake AI samen met u opvolgen. Kunt u nog een tipje van de sluier oplichten en ons zeggen wanneer u die interministeriële conferentie Digitalisering plant? Is dat nog dit jaar?

15.04 Vanessa Matz, ministre: (...)

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.38 uur.

La réunion publique de commission est levée à 15 h 38.

Schriftelijk behandelde mondelinge vragen

Questions orales traitées par écrit

De antwoorden werden door de minister van Modernisering van de overheid, belast met Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, het Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid bezorgd.

Les réponses ont été fournies par la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique.

16 *Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La sécurité des enfants sur la plateforme Roblox" (56013470C)*

16 *Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De veiligheid van kinderen op het platform Roblox" (56013470C)*

Madame la Ministre,

Roblox, c'est le nom d'une plateforme qui permet aux utilisateurs de créer et de partager leurs propres jeux. Elle est utilisée quotidiennement par 151 millions de joueurs. Parmi eux, 42% ont moins de 13 ans.

Roblox, c'est aussi malheureusement un terrain de jeu pour les prédateurs sexuels. Ces derniers seraient très actifs dans les espaces de discussion afin de manipuler les jeunes utilisateurs.

Récemment, votre homologue australienne, la ministre Anika Wells, a sollicité une rencontre avec Roblox. Dans un communiqué, la plateforme s'est défendue en expliquant disposer de politiques et procédures de sécurité solides, tout en acceptant l'invitation lancée par le gouvernement.

L'Australie n'est pas la première à tenter d'endiguer les dangers de Roblox : aux États-Unis, le Texas et la Louisiane ont poursuivi la plateforme tandis que les Pays-Bas ont ouvert fin janvier une enquête pour évaluer les risques encourus par ses mineurs.

Madame la Ministre,

L'IBPT a-t-elle reçu des plaintes concernant la plateforme Roblox ? Si oui, pourriez-vous me communiquer le nombre de ces plaintes ainsi que leur objet ?

Selon l'IBPT, Roblox enfreint-elle un (ou plusieurs articles) du DSA européen ?

Pourrions-nous avoir votre retour quant à ces accusations de présence de prédateurs sexuels sur la plateforme Roblox ?

Je l'ai dit : les Pays-Bas ont lancé une enquête pour évaluer les risques encourus pour les mineurs. Une telle évaluation a-t-elle ou va-t-elle être menée en Belgique et/ou plus largement à l'échelon européen ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Je souhaite préciser que cette plateforme est déjà soumise aux obligations prévues par le DSA et sera prochainement désignée comme très grande plateforme en raison de l'augmentation de son nombre d'utilisateurs.

Cela entraînera des obligations supplémentaires en matière de gestion des risques systémiques.

Roblox a désigné les Pays-Bas comme État membre de son établissement principal dans l'UE au sens du DSA.

Le respect de ses obligations en vertu du DSA est donc actuellement contrôlé par le coordinateur de service numérique néerlandais.

En vertu de cette compétence, une enquête est en cours dans le chef de l'autorité néerlandaise sur les mesures prises par Roblox en matière de protection des mineurs notamment pour évaluer les mesures prises pour se conformer aux obligations de vérification de l'âge.

En cas de violation du DSA, les sanctions peuvent atteindre 6% du chiffre d'affaires mondial.

En Belgique, les victimes potentielles d'abus sexuels commis sur des enfants peuvent s'adresser à notre signaleur de confiance belge, Child Focus, ainsi qu'aux services de police.

Child Focus joue un rôle central dans la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne des mineurs.

L'IBPT lui a attribué le statut de signaleur de confiance, ce qui garantit un traitement prioritaire des signalements de Childfocus par les plateformes.